



Réponse des CES et IS à la crise relative au covid-19 dans le domaine socio-économique et pour le monde du travail à travers le dialogue social

QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire est structuré en 5 sections (pour les institutions nationales), avec exemples des points à prendre en considération dans leurs réponses, si pertinentes.

A) Mesures à l'égard des travailleuses et travailleurs dans l'économie formelle mais aussi informelle

Des mesures spécifiques ont-elles été discutées et prises, au sein de votre institution ou en dehors, pour protéger la santé des travailleurs (nouvelles réglementations, guides préventifs, procédures de contrôle et de surveillance...)?

- OUI, dès l'apparition et la propagation du virus, le Gouvernement a pris des mesures vigoureuses et préventives au bénéfice des travailleurs(es) aussi bien de l'économie formelle qu'informelle. Ces mesures vont de la prise d'arrêtés instituant le télétravail, la double vacation, l'aménagement des horaires, la fermeture des entreprises de services à la bouche et à la personne (marché, etc.) (cf. Communiqués des Conseils des Ministres des 8, 15, 22 et 29 avril 2020)¹

Des problèmes pratiques se sont-ils posés pour leur application (manque de conseils techniques adéquats, difficultés de fournir des équipements de protection...)?

- Oui dans un premier temps, les autorités ont été confrontées à une quelques difficultés pratiques inhérentes à la gestion de ce type de crise. Cependant, très rapidement, ces insuffisances ont été progressivement résorbées.

Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la conciliation de la vie professionnelle et familiale, telles que la prise en charge des mineurs ou des personnes à charge? Quel est/était le rôle et responsabilités spécifiques de votre CES/IS?

- Oui, des mesures ont été prises.
- Le CESEC n'est pas resté en marge de l'élan de solidarité manifesté à l'endroit du personnel soignant et des personnes défavorisées, un don d'une valeur de 10 millions de Francs CFA (environ 18000 euros) a été fait par les CESECs².

B) Mesures à l'égard des entreprises, en particulier micros, petites et moyennes entreprises en tant que le moteur de l'emploi

Des aides ont-elles été discutées et développées au sein de votre institution ou en dehors, pour compenser les pertes, et/ou pour améliorer le financement, la fiscalité des entreprises (lignes de crédit...) ou réduire leurs coûts (report ou exonération de charges sociales ou fiscales...)?

¹ http://www.gouv.ci/_conseil-ministre.php

² <http://ces.ci/accueil/actualite/lutte-contre-le-coronavirus-en-cote-d-ivoire-le-cesec-fait-un-don-de-10-millions-au-ministere-de-la-sante-et-de-l-hygiene-publique505>

Des mesures spécifiques ont-elles été prises pour les PME, les auto-entrepreneurs ou l'économie sociale ? Quel est/était le rôle et responsabilités spécifiques de votre CES/IS ?

- OUI, les mesures du Gouvernement ont été annoncées dont l'implémentation est en cours³ et le CESEC entend se saisir des questions liées aux impacts de la COVID-19 sur tous les secteurs productifs et sociaux de la Côte d'Ivoire.

C) Mesures à l'égard de l'économie pour atténuer les mauvais impacts sur l'emploi

Des mesures ont-elles été discutées et prises pour protéger l'emploi au sein de votre institution ou en dehors (incitations à utiliser des mesures de suspension des contrats au lieu de licenciements, limitations de la possibilité de licencier ?) Le télétravail a-t-il été étendu ? Des difficultés sont-elles apparues dans sa mise en œuvre ? Des mesures spécifiques ont-elles été prises pour les groupes particulièrement défavorisés dans des domaines tels que le logement, les soins de santé, les prestations sociales... ? Des débats ont-ils été ouverts dans le domaine politique ou scientifique sur les mesures de relance de l'économie ? Quel est/était le rôle et responsabilités spécifiques de votre CES/IS ?

(La source d'info est entre autre, le site spécial du FMI : <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19>)

- Rôle consultatif du CESEC dans la mise en œuvre des mesures économiques. (cf. annexe 1)

D) Plaidoyer pour l'utilisation optimale du dialogue social en réponse à la crise Covid-19: transparence, partage de l'information et des données, inclusion, consultation, concertation et confiance mutuelle

Votre CES-IS travaille-t-il pour la formulation des réponses à la crise relative au Covid-19 ? (analyses, rapports, déclarations, diffusion d'informations sur les mesures en cours d'adoption...) ? Quel est/était le rôle et responsabilités spécifiques de votre CES/IS ?

- OUI, le CESEC travaille à la formulation de réponses à la crise COVID-19, à travers la réflexion, la participation aux réunions (nationales et régionales (UCESA))

Les partenaires sociaux participent-ils aux procédures d'élaboration des mesures adoptées à l'égard du Covid-19? De quelle manière le font-ils (accords sociaux, déclarations conjointes, consultation des gouvernements, diffusion de l'information à leurs membres...) ? Le rôle que doit jouer le dialogue social apparaît-il dans les propositions d'alternatives à la reprise économique ?

- OUI, un protocole d'accord relatif aux mesures à prendre pour la gestion de la situation née de la COVID-19 (annexe 3)

Y a-t-il une attention particulière accordée aux groupes vulnérables et/ou peu-organisés, comme les travailleurs informels, précaires, auto-employés, migrants, travailleurs en gig économie, etc...

- Oui, une attention particulière est accordée aux personnes vulnérables. Les mesures prises au bénéfice de cette frange de la population intègre :
 - Accroissement des bénéficiaires des filets sociaux (dotation de 25.00 F CFA/mois)
 - Paiement de factures d'électricité des personnes abonnées au tarif social ...
 - Mesures pour le secteur informel ;

³ <http://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=10996&d=4>; <http://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=10997&d=4>; <http://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=11014&d=4>;

Quelles sont les conventions collectives bipartites ou tripartites (au niveau de l'entreprise, secteur, régional, etc.) conclues spécifiquement pour répondre à la crise relative au covid-19 ?

- Voir annexe 3

E) Assurer la continuité du travail des CES-IS : planning et mise en œuvre des activités internes (sanitaire, santé et sécurité au travail, conditions du travail, dispositif des services informatiques, télétravail, sauvegarde de l'emploi, etc.) face au covid-19 et à ses conséquences.

Des mesures ont-elles été prises pour poursuivre l'activité du Conseil, notamment ceux sur la prévention des risques mais aussi dans le domaine de la formulation des réponses à la crise, mise en réseaux de différents acteurs clés, et/ou les études/ le sondage, la recherche ?

- Des mesures ont été prises au fur et à mesure que les autorités sensibilisaient au respect des mesures barrières. Ce sont entre autres (cf. Document annexe 2) :
 - la sensibilisation dans la lutte ;
 - la communication sur les mesures gouvernementales ;
 - l'application au niveau du CESEC des mesures préventives ;
 - la réorganisation des services ;
 - la création d' plate forme de collaboration virtuelle...

F) Initiatives au niveau régional (uniquement à l'attention des associations régionales)

Merci de partager des initiatives régionales telles que le partage d'informations, la collecte des données, l'analyse d'étude des cas, la formulation de déclarations communes et/ou de recommandations, etc.

ANNEXE

Note explicative

Le questionnaire est structuré en 5 sections (pour les institutions nationales). Vous trouverez ci-dessous des exemples de points à prendre en considération dans votre réponse, si cela est pertinent dans la situation de votre institution.

Cette note visa à faciliter vos réponses, en développant à titre d'exemple, certains éléments à prendre en compte dans vos réponses.

Dans chaque section, merci également de bien vouloir prendre en compte les sujets transversaux suivants dans votre réponse :

- **Inclusion et engagements des partenaires sociaux** : organisations de travailleurs et d'employeurs dans les débats et la formulation d'avis/recommandations sur les politiques sociales économiques et relatives au monde du travail
- **Inclusion et engagements des groupes vulnérables** (femmes, jeunes, précaires, travailleurs informels ou ceux qui ont un contrat atypique, auto-entrepreneurs, etc...) dans les débats, la formulation d'avis/recommandations et de réponses politiques
- **Secteurs économiques clés** : santé, transport, restauration, touristique, agriculture, grande distribution, fonction et service public, textiles, automobile, etc...
- **Etudes, recherches, sondages, évaluations** sur les impacts du covid-19 au niveaux sociaux économiques et sur les marchés du travail lancés par les autorités compétentes, partenaires sociaux, etc. (par qui, sur quoi et délai ?)

Merci de partager tous les documents déjà rédigés/publiés dans les domaines A, B, C, D E et F (pour les groupement régionaux)

Enfin, autant que possible, merci de bien vouloir donner des exemples concrets des rôles et des responsabilités que jouent ou ont joué votre institution. Partagez des défis mais aussi des réussites.

A) Mesure à l'égard des travailleuses et travailleurs dans l'économie formelle et informelle

- Existe-t-il une réglementation de la prévention des risques professionnels par les agents biologiques? Ces normes ont-elles une origine internationale (Conventions, directives...)?
- De nouvelles réglementations sur la protection sanitaire des travailleurs ont-elles été introduites dans cette hypothèse spécifique?
- Des instructions ou guides préventifs spécifiques ont-ils été préparés pour appliquer la réglementation?
- Des mécanismes spécifiques de suivi et de contrôle des mesures préventives ont-ils été mis en place?
- Y a-t-il eu des problèmes pratiques dans l'application de ces mesures préventives, liés par exemple à des facteurs tels que la taille des entreprises, le manque de conseils techniques adéquats ou des difficultés à obtenir les équipements de sécurité appropriés? Quel genre de difficultés?

- Dans quelle situation se trouvent les travailleurs en situation d'arrêt de travail en raison d'une infection ou sous observation en raison d'un risque de contagion en terme de prestations sociales de maladie? Y-a-t-il a un avantage ou une réglementation spécifique?
- Les mesures de fermeture d'activités, telles que les activités éducatives, et celles d'isolement social génèrent-ils de nouveaux besoins de prise en charge des mineurs ou des personnes dépendantes ? De nouvelles formules de conciliation travail-responsabilités familiales ont-elles été introduites (permis, adaptations des horaires...)? Si ces formules entraînent une réduction des horaires et des salaires, existe-t-il des compensations pour les travailleurs?
- Pour les travailleurs des entreprises qui ne peuvent pas poursuivre leur activité du fait de cette crise sanitaire, des prestations spécifiques de protection sociale ont-elles été établies ou les conditions d'accès aux prestations existantes ont-elles été modifiées pour faciliter leur perception?
- Dans quelle mesure les mesures de protection mentionnées ci-dessus s'appliquent-elles aux travailleurs indépendants ?
- La situation des travailleurs tels que les migrants ou les travailleurs frontaliers a-t-elle été prise en compte dans ces mesures ?
- En ce qui concerne les soins de santé, des règles ont-elles été établies pour faciliter l'accès des travailleurs qui n'avaient pas leur couverture

B) Mesures à l'égard des entreprises, en particulier micros, petites et moyennes entreprises en tant que le moteur de l'emploi

- Des formules spécifiques ont-elles été établies pour favoriser la liquidité et l'accès au crédit des entreprises? Quel rôle le crédit public joue-t-il dans ces mesures et les organisations et institutions internationales?
- Des formules ont-elles été établies pour réduire ou faciliter le paiement des impôts et cotisations sociales (reports, exonérations ou réductions, reports de dettes fiscales...)?
- Des formules ont-elles été établies pour réduire ou faciliter le paiement des fournitures de base pour les entreprises (énergie...)?
- Des mesures spécifiques ont-elles été établies pour les secteurs les plus touchés par l'arrêt des activités?
- Des mesures spécifiques pour réduire les coûts des entreprises (par exemple, les cotisations sociales) ont-elles été établies pour les entreprises qui ne réduisent pas l'emploi (par exemple, parce qu'elles utilisent des mesures pour suspendre les contrats au lieu des licenciements) ?
- Existe-t-il des réglementations spéciales pour des domaines tels que les PME, les travailleurs indépendants ou l'économie sociale?

C) Mesures à l'égard de l'économie réelle pour sauvegarder et relancer les activités économiques et l'emploi

- Lors de la définition des activités commerciales soumises à la restriction pour aider au confinement, des mesures spécifiques ont-elles été prises pour maintenir une activité essentielle pour reprendre une activité normale ou favoriser une telle reprise?
- Des mesures ont-elles été prises pour éviter que les turbulences économiques résultant de la crise sanitaire ne soient utilisées pour déstabiliser la position des entreprises par des manœuvres spéculatives (par exemple sur les marchés financiers)?
- Votre gouvernement agit-il dans le cadre des institutions internationales ou régionales pour favoriser l'adoption de mesures de protection et de relance de l'activité économique et de l'emploi? Quelle est la réponse de ces institutions?
- Des propositions sont-elles formulées dans le domaine politique (parlement, partis politiques...) pour la relance de l'activité après la crise sanitaire? Et des propositions du domaine scientifique?
- Des mesures ont-elles été prises pour favoriser la continuité de l'emploi pendant la crise, à la fois en matière de contrôle (limitant les possibilités de licenciement) et de promotion (aide financière aux entreprises qui recourent à des suspensions de contrat plutôt qu'à des licenciements)?
- Le télétravail est-il utilisé plus largement qu'auparavant comme formule de maintien des affaires et de l'emploi? Des problèmes techniques ou organisationnels ont-ils émergé lors de la mise en œuvre ?

D) Plaidoyer pour l'utilisation optimale du dialogue social en réponse à la crise Covid-19: transparence, partage de l'information et des données, inclusion, consultation, concertation et confiance mutuelle

- Votre CES-IS travaille-t-il à formuler des réponses à la crise relative au covid19 ? (analyses, rapports, déclarations, diffusion d'informations sur les mesures en cours d'adoption...)?
- Les partenaires sociaux participent-ils aux procédures d'élaboration des mesures adoptées à l'égard du Covid-19? De quelle manière (accords sociaux, déclarations conjointes, consultation des gouvernements, diffusion de l'information à leurs membres...)? Le rôle que doit jouer le dialogue social apparaît-il dans les propositions d'alternatives à la reprise économique?
- Y a-t-il une attention particulière accordée aux groupes vulnérables et/ou peu-représentés/organisés, comme les travailleurs informels, précaires, auto-employés, travailleurs migrants, travailleurs en gig économie, etc...
- Quelles sont les conventions collectives bipartites/tripartites (au niveau d'entreprise, secteur, provincial, etc) conclues spécifique pour répondre à la crise relative au covid-19 ?
- Des mesures spécifiques pour les groupes vulnérables et /sous organisés/représentés ont-elles été prises pour ces groupes sociaux qui peuvent être particulièrement touchés par la crise sanitaire du fait de leur situation socio-économique ou de leurs statuts du travail, de leur accès difficile aux prestations sociales? Par exemple:
 - Inclusion et engagement de ces groupes dans les débats et la formulation des réponses à la crise

- Mesures pour préserver le logement (report des expulsions, prolongation des loyers, moratoire sur le paiement des loyers ...).
- Mesures pour assurer les approvisionnements de base, tels que l'eau ou l'électricité (report des paiements ...).
- Ajournement du paiement des crédits (hypothèques)
- Faciliter l'accès aux services de santé, aux services sociaux spécifiques pour les personnes particulièrement affectées par la limitation des déplacements (soins à domicile, alimentation...).
- Prestations spécifiques sociales pour les personnes ne pouvant répondre aux exigences générales du système (revenu de base ...).

E) Assurer la continuité du travail des CES-IS : planning et mise en œuvre des activités internes (sanitaire, santé et sécurité au travail, conditions du travail, dispositif des services informatiques, télétravail, sauvegarde de l'emploi, etc.) face au covid-19 et à ses conséquences.

- Des mesures ont-elles été prises pour poursuivre l'activité du Conseil, notamment ceux sur la prévention des risques, sanitaire, santé et sécurité au travail, conditions du travail, dispositif informatique (télétravail), sauvegarde de l'emploi, etc.) face au covid-19 et ses conséquences.
- Globalement parlant, quel est le degré de l'implication de votre institution dans le domaine de la formulation des réponses à la crise, mise en réseaux de différents acteurs clés, et/ou les études/ le sondage, la recherche,
- Votre Institution a-t-elle produit des rapports sur les effets de la crise sanitaire (analyse de la situation, des mesures adoptées par les pouvoirs publics, déclarations institutionnelles, recommandations pour la protection de la santé...)?
- Quelle est la situation du fonctionnement du Conseil? Utilisez-vous le télétravail, les réunions virtuelles...? Avez-vous adopté des mesures pour protéger la santé de ceux qui exercent leur activité au CES-IS?
- Les agents sociaux et représentants de la société civile participent-ils au processus d'élaboration des mesures adoptées par les pouvoirs publics?
- Les partenaires sociaux ont-ils adopté des mesures liées à cette crise dans le domaine du dialogue social et de la négociation collective?
- Les partenaires sociaux ont-ils, individuellement ou conjointement, fait des propositions de mesures aux pouvoirs publics?
- Les agents sociaux ont-ils préparé des documents tels que des guides préventifs, des rapports pour faciliter l'application des nouvelles mesures...?
- Les partenaires sociaux de votre pays participent-ils à des initiatives développées à l'international?

F) Initiatives au niveau régional (uniquement à l'attention des associations régionales)

Merci de partager des initiatives régionales telles que le partage d'informations, la collecte des données, l'analyse d'étude des cas, la formulation de déclarations communes et/ou de recommandations, etc.

Bien entendus, vos préoccupations, suggestions sur autres points qui n'ont pas été couverts sont très bienvenues également.